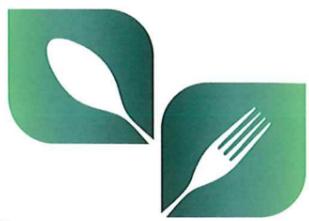


Bon appétit

Des modifications peuvent intervenir dans les menus proposés. Nous restons attentifs à vos remarques et suggestions.



LES CUISINES BRUXELLOISES

INSCRIPTION AUX REPAS SCOLAIRES 2024-2025

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI



04.09.2024 Potage carottes-cumin ⁹ Pavé de dinde Sauce au romarin ^{1(m),9} Petits pois à la française Pommes de terre nature Fruit	05.09.2024 Potage choux verts ⁹ Youvetsi de quorn ^{1(m),3,9} Pâtes grecques ^{1(m)} Dessert lacté ⁷	06.09.2024 Potage panais ⁹ Fishick ^{1(m),4} Sauce tartare ^{3,9,10,12} Potée potirons ⁷ Fruit
--	---	--

09.09.2024 Potage cerfeuil ⁹ Pilon de poulet Sauce à l'estragon ^{1(m),9} Compote Pommes de terre rissolées aux herbes Fruit	10.09.2024 Potage Parmentier ⁹ Vol-au-vent végétarien ^{1(m),3,6,7} Champignons Riz pilaf Dessert lacté ⁷	11.09.2024 Potage julienne ⁹ Boudin - jus de viande ^{1(m),9} * Chipolata de volaille - jus de volaille ^{1(m),9} Choux rouges aux pommes ^{1(m)} Pommes de terre nature Fruit	12.09.2024 Potage céleris raves ⁹ Boulettes végétariennes sauce tomates ^{1(m),3,6,7,9} Tomates Fusilli ^{1(m)} Dessert lacté ⁷	13.09.2024 Crudités carottes-tomates ⁹ Filet de hoki MSC ⁴ Sauce à l'aneth ^{1(m),4,7} Potée brocolis ^{1(m),7} Fruit
---	--	---	---	---

16.09.2024 Potage panais ⁹ Escalope de dinde Sauce moutarde ^{1(m),9,10} Haricots brisés aux oignons Pommes de terre nature Biscuit ^{1(m),3,5,6,7,8(a,b,c,d,e,f,g,h,i),11}	17.09.2024 Potage patates douces ⁹ Couscous de pois chiches ^{1(m),9} (poivrons, pois chiches, navets, courgettes, aubergines, oignons) Semoule ^{1(m)} Dessert lacté ⁷	18.09.2024 Potage Paysanne ⁹ Lasagne maison (bœuf) (céleris raves, carottes, tomates) ^{1(m),3,7,9} Fruit	19.09.2024 Potage courgettes ⁹ Nuggets végétariens ^{1(m),3,6,7,9} Carottes au thym Purée pommes de terre ⁷ Dessert lacté ⁷	20.09.2024 Potage champignons ⁹ Colin MSC ⁴ Sauce citronnée ^{1(m),4,9,10,12} Epinards à l'ail ^{1(m)} Pommes de terre nature Fruit
---	--	---	--	--

23.09.2024 Potage tomates ⁹ Gratin de pâtes, lardinettes et brocolis ^{1(m),7} Brocolis Fruit	24.09.2024 Potage oignons ⁹ Chili sin carne ^{1(m),9} (tomates, poivrons, maïs, haricots rouges) Riz Dessert lacté ⁷	25.09.2024 Potage choux verts ⁹ Lamelles de dinde Sauce au curry doux ^{1(m),7,9,10} Choux fleurs gratinés Pommes de terre sautées ⁷ Fruit	26.09.2024 Potage légumes ⁹ Blanquette de tofu ^{1(m),6,7,9} (carottes, oignons) Croquettes ^{1(m)} Dessert lacté ⁷	27.09.2024 CONGÉ
--	---	--	---	----------------------------

30.09.2024
Potage choux blancs-curry ^{9,10}
Bolognaise de bœuf (**céleris raves, carottes, tomates**) ^{1(m),9}
Fromage râpé ⁷
Pâtes ^{1(m)}
Fruit

Légende des allergènes sur le menu

1 (*m,n,o,p,q,r)	Gluten (*voir légende céréales)
2	Crustacés
3	Œufs
4	Poissons
5	Arachides
6	Soja
7	Lait et produits à base de lactose
8(*a,b,c,d,e,f,g,h,i)	Fruits à coque (*voir légende fruits à coque)
9	Céleri
10	Moutarde
11	Sésame
12	Sulfites
13	Lupin
14	Mollusques

Fruits à coque (8)

a	Amandes
b	Noisettes
c	Noix
d	Noix de cajou
e	Noix de pécan
f	Noix du Brésil
g	Pistaches
h	Noix de macadamia
i	Noix du Queensland

Pour le menu sans viande, merci d'aller sur le site www.lescuisinesbruxelloises.be

Céréales contenant du gluten (1)

m	Blé
n	Seigle
o	Orge
p	Épeautre
q	Kamut
r	Avoine



* adapté sans viande de porc
Texte en gras = fruits et légumes de saison
MSC ou ASC = pêche ou aquaculture durable
FT = Fairtrade
 = menu végétarien
 = poisson

Conformément à l'arrêté royal du 17 juillet 2014, nous vous informons de la présence de certains allergènes dans les plats scolaires que nous proposons. Pour plus d'informations vous pouvez contacter notre diététicienne par courriel à l'adresse suivante LCB-DBK-info-diet@restobru.be ou par téléphone au 02/430.64.53. Etant donné la grande variété d'ingrédients que nous utilisons en cuisine, nous ne pouvons pas garantir l'absence de contamination croisée en matière d'allergènes.



Une alimentation équilibrée dès le plus jeune âge est essentielle pour la croissance de vos enfants. Nous y contribuons.

Chers Parents,

La rentrée est un moment important pour chaque famille. Trouver son rythme et s'organiser peut prendre du temps. C'est pourquoi l'association Les Cuisines Bruxelloises vous propose d'accompagner votre enfant en lui offrant des repas sains et équilibrés tout au long de l'année.

Nos chefs, sur recommandations de nos diététiciens, préparent des plats équilibrés qui répondent aux besoins nutritionnels de votre enfant.

Les Cuisines Bruxelloises s'engagent pour une alimentation durable et accessible.

Dans cette brochure, vous trouverez les modalités d'inscription, le règlement en vigueur et notre menu pour la rentrée. Nous vous souhaitons, à vous et à vos enfants, une excellente rentrée et vous remercions de votre confiance.

L'équipe des Cuisines Bruxelloises

La qualité, notre priorité.

- Une certification pour plus de 20 ingrédients issus de l'agriculture biologique ;
- Un potage de légumes sans ajout d'additifs, poudres, pâtes ou protéines animales ;
- Un plat principal composé de viande, de poisson (100% pêche durable), d'œuf ou une alternative végétarienne et de légume respectant le calendrier de saison ;
- Un repas végétarien proposé deux fois par semaine ;
- 100% des desserts (fruit ou produit laitier) biologique ;



Editeur responsable : J. Orrico - Directeur Général - Association de droit public Les Cuisines Bruxelloises

La plateforme qui vous simplifie la vie.

Accessible sur ordinateur, tablette et smartphone, disponible en français, néerlandais et anglais, notre plateforme simplifie le processus d'inscription, commandes/décommandes et paiement des repas.



Comment inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2024-2025 ?

Rendez-vous sur <https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be>

● Vous disposez déjà d'un compte ?

- ➔ Connectez-vous avec votre code de famille ou adresse mail.
- ➔ Mettez à jour la fiche d'inscription (fréquence de réservation souhaitée, classe, titulaire, etc.) et confirmez.



● C'est la première fois ?

- ➔ Créez un compte pour votre famille, complétez les données d'inscription de votre enfant et confirmez.

Vous recevrez une confirmation d'inscription dans un délai de maximum deux jours ouvrables.

Comment réserver les repas de votre enfant ?

- Modifiez les intentions de réservation proposées (sur base de la fréquence de réservation choisie lors de l'inscription).



- Confirmez.
- Payez pour valider la réservation des repas.

À tout moment, vous pouvez modifier la fréquence de réservation.

Toute réservation de repas devra se faire au plus tard trois jours ouvrables avant 9h30 précédant le jour de consommation.



Pour les mois suivants, nous vous informons (par mail ou/et SMS) de l'ouverture des périodes de réservation une dizaine de jours avant le début de celles-ci.

Comment commander ou décommander en cours de période ?

- Accédez au calendrier de votre enfant et modifiez les réservations.
- Le cas échéant, validez en payant la différence.



Tout solde en votre faveur sera reporté à la période suivante.

Toute décommande doit être enregistrée au plus tard 1 jour ouvrable avant le jour de consommation, avant 9h30.

Toute commande d'un repas supplémentaire doit être faite au moins 3 jours ouvrables avant le jour de consommation, avant 9h30.

Un problème ?

Notre équipe est à votre disposition pour vous aider :

- ☎ par téléphone au 02/545.13.88 ou 02/545.13.84 ;
- ✉ par courriel à l'adresse LCB-DBK@restobru.be ;
- 💻 par message via votre compte sur la plateforme.

Vous n'avez pas accès à la plateforme ?

Demandez le formulaire de contact à l'école, complétez et remettez-le au secrétariat. Nous prendrons contact avec vous.



Vous souhaitez désinscrire votre enfant des repas scolaires ?

Retournez à la fiche d'inscription de votre enfant et cochez la case correspondante.

Règlement sur la fourniture de repas scolaires Année scolaire 2024/2025 - Ville de Bruxelles



Article 1. Objet

La Ville de Bruxelles (ci-après « la Ville ») a confié à l'Association de droit public « Les Cuisines Bruxelloises » (ci-après « l'Association ») (i) la confection de repas complets et équilibrés (potage – plat principal – dessert) (ci-après « les Repas ») pour les élèves fréquentant les écoles de son réseau en ordre d'inscription aux Repas et de paiement, (ii) la livraison de ces Repas dans les écoles qu'ils fréquentent (ci-après « l'École » ou « les Écoles ») et (iii) la perception du prix de ces Repas, le tout pour le compte de la Ville de Bruxelles.

Article 2. Données de l'Association

Toute communication peut être adressée à l'Association :

- par courrier à l'adresse suivante : Avenue Jean Sobieski 13 – 1020 Bruxelles ;
- par téléphone au numéro 02/545.13.88 ou 02/545.13.84 ;
- par courriel à l'adresse LCB-DBK@restobru.be ;

ou à tout autre adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique que l'association jugerait opportun de communiquer.

L'Association est ouverte tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Article 3. Personnes Habilitées

Les parents, les personnes investies de l'autorité parentale par une décision de justice exécutoire ou les personnes désignées spécialement par eux sont des « Personnes Habilitées » au sens du présent règlement.

Article 4. Plateforme d'inscription, réservation et de paiement des repas scolaires
L'association met à disposition des Personnes Habilitées une plateforme d'inscription, de réservation et de paiement des repas scolaires, ci-après dénommée « la Plateforme ». Cette plateforme est accessible depuis le site internet de l'Association ou à l'adresse <https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be>. Sur cette Plateforme, les Personnes Habilitées peuvent :

- 1) ouvrir un compte familial (s'il n'existe pas encore) ;
- 2) inscrire un ou plusieurs enfants pour l'année scolaire en complétant les données demandées sur la Plateforme - Le service Encaissement de LCB valide l'inscription dans un délai de maximum 48 heures ouvrables ;
- 3) mettre à jour les données d'inscription (par ex. changement d'adresse en cas de déménagement) ;
- 4) réserver et payer les repas sur la période de réservation ouverte ;
- 5) ajouter ou annuler des repas sur la période de réservation ouverte ;
- 6) renoncer temporairement ou définitivement au service de l'Association.



Article 5. Période de réservation

L'association ouvre sur la Plateforme au fur et à mesure de l'année scolaire des périodes de réservation (en principe correspondant au mois de consommation sur l'année scolaire).

Article 6. Réservation et paiement des repas scolaires

Chaque période de réservation est ouverte une dizaine de jours avant le premier jour effectif de consommation, de sorte que les Personnes Habilitées puissent réserver et payer les repas de leurs enfants pour la période concernée, avant 9h30 le 3ème jour ouvrable précédant le premier jour de consommation. Seuls les repas payés sont pris en considération.

Le montant pourra aussi être versé comptant en espèces contre quittance au siège administratif de l'Association pendant les horaires d'ouvertures repris à l'article 2.

Un formulaire de domiciliation peut être demandé à l'Association. Dans ce cas, la validation peut être faite sur la Plateforme sans paiement, l'Association se chargeant de débiter le montant correspondant sur le compte bancaire renseigné dans le formulaire de domiciliation.

Tarifs de base pour l'année scolaire 2024-2025 :

Repas maternel : 3,12€ TCC

Repas primaire : 3,27€ TCC

Repas secondaire : 3,44€ TCC

Repas adulte : 3,63€ TCC

Début des repas scolaires : Mercredi 4 septembre 2024*

Fin des repas scolaires : Mardi 1^{er} juillet 2025*

* sauf avis contraire de l'école et d'événement particulier

Article 7. Modifications des réservations payées

Les Personnes Habilitées peuvent à tout moment en direct sur la Plateforme :

- ajouter un/des Repas, avant 9h30 le 3ème jour ouvrable précédant le jour de consommation ;
- annuler un/des Repas, avant 9h30 le jour ouvrable qui précède le jour de consommation ;
- renoncer temporairement ou définitivement aux Repas, avant 9h30 le jour ouvrable qui précède le premier jour de consommation à partir duquel le renonciement commence à courir.

Toute demande de modification en dehors des périodes précitées ne pourra pas être prise en compte. Par conséquent, aucun événement quelconque (maladie, accident, changement d'École, renvoi de l'élève, déménagement, départ à l'étranger, etc.), porté ou non à la connaissance de l'Association, même s'il laisse présumer que l'élève ne consommera pas le Repas commandé, ne peut exonérer les Personnes Habilitées du paiement de ce Repas, si ce dernier n'a pas été décommandé sur la Plateforme dans les formes et conditions prescrites par le présent règlement.

Article 8. Les Tarifs

L'Association respecte les tarifs des Repas et les conditions à remplir par les Personnes Habilitées pour en bénéficier fixés par la Ville de Bruxelles. Le cas échéant, les modifications de tarifs font l'objet d'une communication de la Ville. Les tarifs sont clairement indiqués sur la Plateforme et repris ci-dessous. Si d'application, un tarif réduit est communiqué avant toute réservation.

Les tarifs de base appliqués pour l'année scolaire 2024/2025 sont de 3,12€ TCC par repas dans le maternel, 3,27€ TCC par repas dans le primaire, 3,44€ TCC par repas dans le secondaire et 3,63€ TCC par repas adulte.

Pour toute autre tarification veuillez prendre contact avec notre service social au 02/545.13.88.

Article 9. Facture

Les factures sont disponibles sur la Plateforme dès que le paiement est effectué. La Facture est émise dans le respect des règles édictées par le code de la T.V.A. Si l'enfant bénéficie de la gratuité des repas, ces derniers sont facturés à la structure prenant en charge.

Article 10. Menus

Les menus sont disponibles sur la Plateforme dès l'ouverture de la période de réservation. Certains éléments des menus peuvent être remplacés par des alternatives si l'association doit faire face à un défaut d'approvisionnement de ses fournisseurs.

Article 11. Données personnelles

L'Association s'assure du respect de la protection des données personnelles. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur le Site https://www.lescuisinesbruxelloises.be/sites/default/files/u11/politique_de_confidentialite-fr1.pdf ou consulter notre délégué à la protection des données : LCB-DBK-DPO@restobru.be - 02/545.13.88.

Article 12. Droit applicable

Tout litige intéressant l'application, l'interprétation, l'exécution ou la dissolution de la convention de fourniture des Repas et, partant, du présent règlement est régi par le droit belge et relève de la compétence des juridictions de Bruxelles.